

Extrait du Rapport de gestion 2011

60^e exercice



Sommaire

4	Rapport du Conseil d'administration
6	Chiffres clés
7	Membres du Conseil d'administration
8	Assurance
11	Gestion de la fortune
13	Degré de couverture
14	Couverture des risques actuariels et financiers
16	Bilan au 31 décembre
17	Principes d'évaluation et de présentation des comptes
18	Compte d'exploitation

Rapport du Conseil d'administration

La CPEV traverse une étape charnière de son existence. Tant du point de vue financier qu'institutionnel, elle est confrontée à d'importants défis et son Conseil d'administration met tout en œuvre pour les relever.

A l'instar des autres caisses de pensions, la CPEV a dû faire face, en 2011, à une situation économique délicate au niveau mondial. La diversification des placements de notre institution n'a pas permis d'obtenir une performance positive de ceux-ci, pris globalement, durant l'exercice écoulé. Les actions suisses et étrangères, ainsi que les obligations libellées en monnaies étrangères ont en effet traversé une passe difficile que les contributions positives d'autres actifs de la Caisse, tel l'immobilier, n'ont pas permis de compenser intégralement.

La problématique du taux technique

Les performances obtenues ces dernières années amènent l'ensemble du secteur de la prévoyance à remettre en question les taux techniques historiquement appliqués au sein des institutions de deuxième pilier.

La performance moyenne brute de la Caisse de 1998 à 2011 est de 3,13 %, pour un taux technique de 4 %. Or, c'est ce second taux qui fait référence pour actualiser la valeur des engagements de prévoyance de la Caisse. S'il n'est pas atteint durablement dans le cadre de la politique des placements, il faut que l'institution bénéficie d'autres apports de fonds ou qu'elle procède à une diminution de ses charges pour compenser la rentabilité insuffisante desdits placements. Certes, on ne peut être certain que la performance moyenne des exercices à venir soit elle aussi inférieure au taux technique actuel mais, à l'inverse, on ne peut exclure que la tendance subie ces dernières années ne perdure et que la faible performance des fonds sous gestion ne compromette gravement, et durablement, le financement des institutions de prévoyance ayant maintenu un taux technique trop élevé. La prudence, indispensable à la gestion d'une caisse de pensions, commande, à n'en pas douter, d'empoigner ce problème sans délai.

L'augmentation de la longévité

Autre sujet de préoccupation commun à toutes les caisses de pensions et concernant cette fois les engagements de prévoyance : la longévité, qui ne cesse d'augmenter en Suisse dans une mesure plus grande qu'anticipée par les spécialistes. Il faut ainsi réévaluer périodiquement à la hausse la valeur capitalisée des rentes servies par la Caisse, ce qui augmente d'autant le besoin de financement.

Les exigences du droit fédéral relatives au degré de couverture

C'est dans ce contexte difficile que le législateur fédéral a décidé de contraindre toutes les institutions de prévoyance de corporations de droit public bénéficiant d'un système de financement mixte d'atteindre, d'ici au 1^{er} janvier 2052, un degré de couverture d'au moins 80 %, en respectant des paliers à hauteur de 60 % en 2020 et de 75 % en 2030. L'objectif de cette réforme consiste à restreindre la part des prestations alimentée directement par un prélèvement sur les cotisations – financement dit par répartition, selon le modèle de l'AVS – et à accroître en conséquence la part des prestations couvertes par des capitaux en mains de l'institution. L'expérience montre toutefois qu'il est difficile d'augmenter ce ratio entre les actifs sous gestion et les engagements, en particulier si le financement de la Caisse est déjà tendu.

Autant dire que le défi permanent de toute institution de prévoyance – garantir sa sécurité financière à long terme – prend une acuité particulière à l'heure actuelle. Pour le Conseil d'administration, il est clair que toutes les parties – employeurs, assurés et, dans une certaine mesure, pensionnés – devront contribuer, peu ou prou, à établir des bases plus saines, pour la CPEV de demain.

Une indépendance inédite et de nouvelles responsabilités pour les institutions de prévoyance des corporations de droit public

Ces enjeux sont d'importance, tant sous l'angle financier que pour les affiliés et pensionnés. Ils surgissent alors que le fonctionnement des institutions de prévoyance des corporations de droit public va traverser une mutation essentielle. En effet, le législateur fédéral a souhaité protéger ces institutions des conséquences de décisions que les organes politiques pourraient prendre à l'encontre des intérêts de l'institution elle-même. Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2014, la collectivité publique, en tant qu'employeur, ne pourra plus régler souverainement que l'un des deux domaines suivants: le financement de l'institution ou les prestations servies. L'autre domaine, prestations ou financement selon la décision du pouvoir politique, sera du ressort exclusif de l'organe paritaire dirigeant la Caisse.

Il faut donc mettre en place ce *modus vivendi* institutionnel inédit d'ici fin 2013. Une nouvelle loi-cadre régissant la Caisse sera élaborée en concertation avec les associations de personnel, loi qui confiera des prérogatives et des responsabilités nouvelles à l'organe paritaire dirigeant la Caisse. Celui-ci, appuyé de manière compétente et éclairée par Retraites Populaires, gérante de la Caisse, et par des experts externes, a mené dès 2009 une réflexion tendant à préparer, autant que possible, ce changement fondamental dans la gouvernance de l'institution. Aujourd'hui, le Conseil d'administration suit de près le processus législatif, encore au stade des travaux préparatoires de la commission tripartite, et coordonnera ses propres actions avec celle-ci.

En conclusion, et sans perdre de vue la gestion courante, le Conseil d'administration a mis l'ouvrage des réformes à venir sur le métier. Il entend que tout soit prêt, le 1^{er} janvier 2014, pour que la gestion administrative et financière de l'institution de prévoyance de l'Etat de Vaud puisse se poursuivre dans les meilleures conditions, sous une forme adaptée aux exigences économiques et politiques du moment.

Claude-Alain Tréhan
Président

Wolfgang Martz
Vice-président

Chiffres clés

	2011	2010
Fortune totale (bilan) en CHF	7.350 mia	7.423 mia
Performance brute des placements	0,20 %	2,80 %
Degré de couverture	62,26 %	64,88 %
Nombre d'assurés actifs	31'613	30'995
Nombre de pensionnés	14'515	14'084
Ratio actifs/pensionnés	2.18	2.20
Montant des prestations en CHF	638.3 mio	630.1 mio
Montant des ressources en CHF	614.7 mio	590.1 mio

Membres du Conseil d'administration

Composition au 1^{er} janvier 2012

Président

Jacques-Henri Bron*

Avocat

Lausanne (1999)¹

Claude-Alain Tréhan**

Expert fiscal diplômé

Colombier (2010)²

Vice-président

Wolfgang Martz*

Administrateur indépendant

Montreux (2010)

Membres

Eric Rochat*

Médecin

Saint-Légier (2000)

Henry W. Isler**

Directeur général adjoint

de l'enseignement supérieur

Jongny (2003)

Eric Bouchez**

Enseignant, consultant

Renens (2010)

Christian Budry*

Administrateur indépendant

Chesalles-sur-Oron³

Représentants du Département des finances et des relations extérieures

Giancarlo Ombelli

Secrétaire général

Lausanne

Filip Grund

Chef du service du personnel de l'Etat de Vaud

Lausanne

Secrétaire

Alexandre Bernel

Avocat

Lausanne

Secrétaire suppléant

Jean Daniel Martin

Président de tribunal

Lausanne

* représentant de l'employeur

** représentant des assurés

¹ jusqu'au 31.12.2011

² en qualité de vice-président jusqu'au 31.12.2011 et de président dès le 01.01.2012

³ dès le 01.01.2012

Assurance

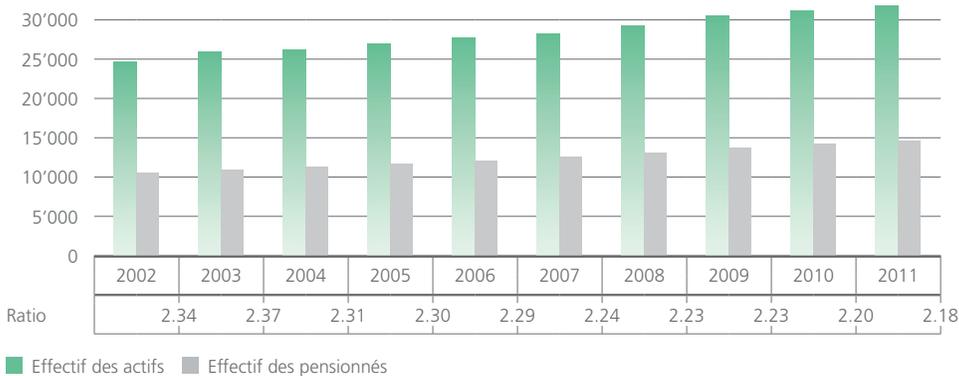
Effectif - mouvements des membres actifs et des pensionnés

Membres actifs	Plan de base	Plan risques	Totaux	Plan de base	Plan risques	Totaux
Etat au 1.1.2011/2010	30'769	226	30'995	30'114	241	30'355
Augmentation	635	0	635	3'668	200	3'868
Diminution	0	17	17	-3'013	-215	-3'228
Etat au 1.1.2012/2011	31'404	209	31'995	30'769	226	30'995

Pensionnés	Plan de base	Plan de base
Etat au 1.1.2011/2010	14'084	13'583
Augmentation	815	843
Diminution	-340	-383
Variation pensions temporaires	-44	41
Etat au 1.1.2012/2011	14'515	14'084

Evolution des effectifs et ratio actifs / pensionnés

en unités



Age de départ à la retraite en 2011

En 2011, 627 assurés ont pris leur retraite aux âges suivants :

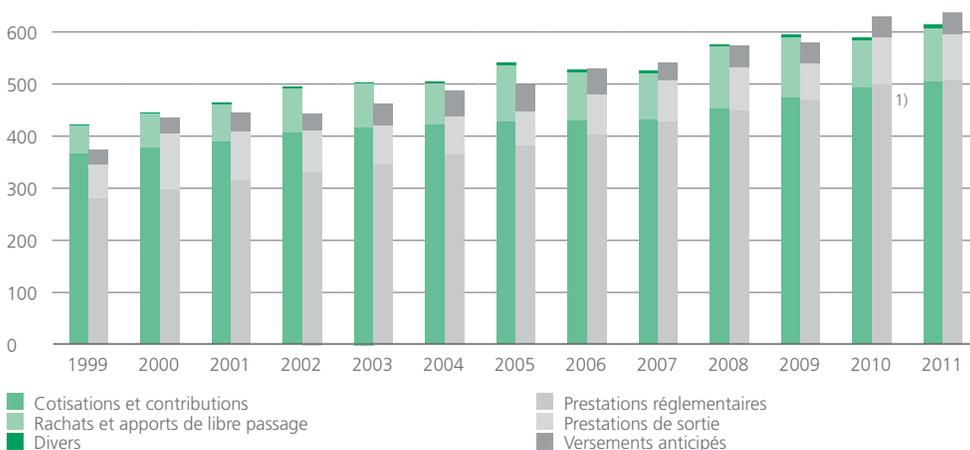
	Hommes	Femmes	Effectif total
58 ans	13	23	36
59 ans	18	19	37
60 ans	68	60	128
61 ans	21	37	58
62 ans	40	61	101
63 ans	32	28	60
64 ans	17	74	91
65 ans	67	49	116
Total	276	351	627
Age moyen de la retraite *	62.03	62.03	62.03
01.01.2011	61.04	61.02	61.03

*Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 62.03 se lit 62 ans et 3 mois.

Ressources et prestations

Evolution des prestations et ressources

en millions de CHF



1) Comprend l'allocation unique

Prestations mensuelles en cours au 1^{er} janvier 2012 (plan ordinaire)

Prestations mensuelles en CHF

Type de prestation	Retraite	Incapacité temporaire	Incapacité définitive	Conjoint survivant
Rente	31'508'049.40	157'675.80	4'287'555.85	4'188'098.25
Supplément temporaire	1'499'018.90	42'249.95	118'159.45	
Avance AVS	456'892.70			
Remboursement avance AVS	-396'643.90			
Enfant	318'770.35	16'060.10	173'036.85	136'526.65
Autres prestations	48.75		50.90	366.55
Fonds de solidarité	6'200.00		2'656.10	5'670.00
Total	33'392'336.20	215'985.85	4'581'459.15	4'330'661.45

Nombre de prestations mensuelles

Type de prestation	Retraite	Incapacité temporaire	Incapacité définitive	Conjoint survivant
Rente	9'026	92	2'194	2'092
Supplément temporaire	1'647	91	341	
Avance AVS	406			
Remboursement avance AVS	1'003			
Enfant	359	48	488	216
Autres prestations	1		3	19
Fonds de solidarité	16		8	10

Gestion de la fortune

Répartition des placements au 31 décembre 2011

Classes d'actifs	Répartition en % au 31.12.2011	Allocation des actifs en %		
		borne inférieure	objectif	borne supérieure
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	2,03	0	1	4
Obligations libellées en CHF	11,97	4	6	12
Obligations libellées en monnaies étrangères	15,49	8	10	15
Actions de sociétés suisses	11,53	10	12	14
Actions de sociétés étrangères	11,77	12	18	20
Titres de gages immobiliers	10,19	7	9	11
Immobilier suisse	25,56	22	25	28
Placements alternatifs	6,41	4	6	8
Placements privés	2,96	3	5	7
Autres placements	2,09	2	8	10

Performance brute et volatilité des classes d'actifs

Les principaux taux de performance et de volatilité en % sont les suivants :

	Performance		Volatilité	
	CPEV	indices de référence	CPEV	indices de référence
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	0,22	0,18	0,24	0,06
Obligations libellées en CHF	3,41	4,85	1,97	2,20
Obligations libellées en monnaies étrangères	0,22	5,00	7,50	9,41
Actions de sociétés suisses	-9,04	-7,73	14,10	14,36
Actions de sociétés étrangères	-10,24	-8,04	16,05	16,18
Titres de gages immobiliers	2,36	2,52	0,43	0,07
Immobilier suisse	8,26	12,68	0,47	4,13
Placements alternatifs	-5,20	-6,51	3,22	4,48
Placements privés	7,41	7,02	10,20	8,96
Autres placements	-4,92	-8,15	9,07	10,28
Global	0,20	2,04	3,68	4,83

Les performances des classes d'actifs sont conformes aux indices de référence avec des volatilités plus basses. Malheureusement, ce

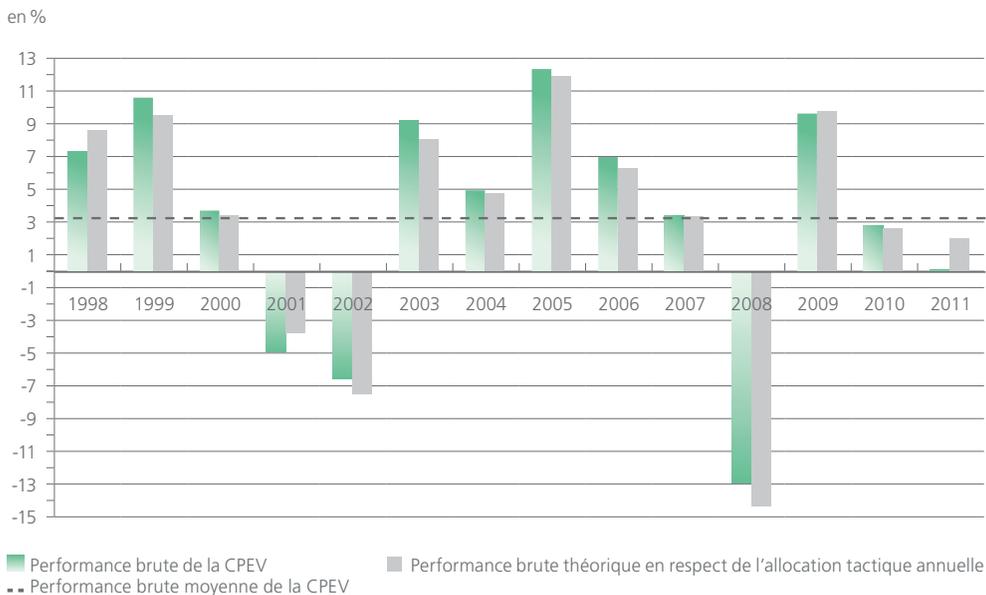
constat n'est pas valable pour les obligations libellées en monnaies étrangères et l'immobilier.

Performance globale brute de la CPEV

Le calcul de la performance globale permet au Conseil d'administration de se forger une opinion quant au résultat de la gestion de ses investissements. Afin d'en garantir l'objectivité, l'évaluation a été effectuée par la société Coninco Advisory SA à Vevey sur la base des

comptes audités. Cette méthode est attestée par une fiduciaire indépendante depuis 2001. La pertinence des résultats fournis est toutefois contrôlée par la CPEV sous les angles financier et comptable.

Evolution de la performance globale de la CPEV



En comparaison annuelle le taux de performance brute de la Caisse est conforme aux indices publiés (Credit Suisse 3,01 % et UBS 2,68 %). De plus, la volatilité est inférieure au marché et à celle de l'allocation des actifs.

La performance moyenne de 1998 à 2011 se situe à 3,13 % et est inférieure aux besoins de la Caisse.

Degré de couverture

Le degré de couverture d'une institution de prévoyance est déterminé en divisant la fortune de prévoyance disponible (actif) par le capital de prévoyance et les provisions techniques (passif).

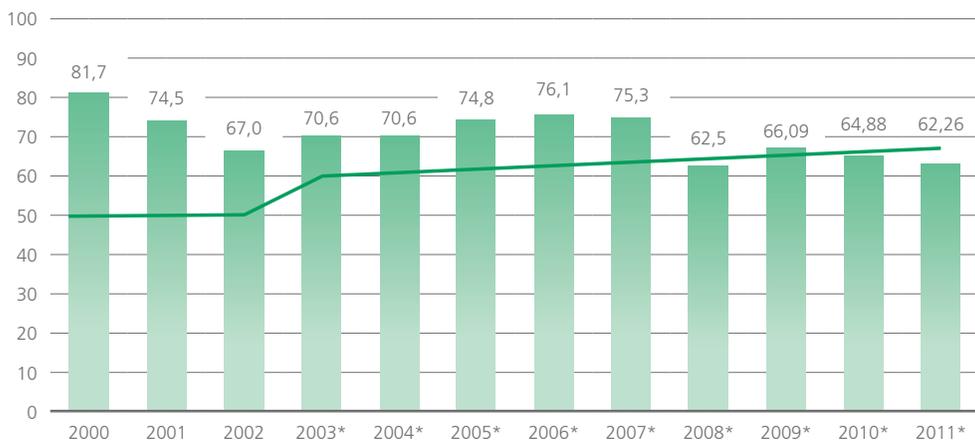
Au 31 décembre 2011, le degré de couverture minimum est de 68 % (art. 144k LCP). La CPEV applique un système financier mixte qui prévoit en 2011 un financement des prestations en capitalisation de 68 % et en répartition de 32 %. Le degré de couverture minimum de la CPEV augmente par palier annuel de 1% et doit atteindre 75 % en 2018.

Le taux de couverture minimum légal n'est pas atteint au 31 décembre 2011. Le degré de couverture OPP2 moyen observé au cours des trois derniers exercices se monte à 64,41 %.

Le degré d'équilibre permet de comparer une caisse en financement mixte avec une caisse ayant l'obligation d'être à 100 % de degré de couverture. Il se calcule en comparant la fortune nette aux capitaux de prévoyance calculés au degré minimum.

	31.12.2011	31.12.2010
Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques	7'984'030'296.95	7'624'904'695.20
Fortune de prévoyance disponible	7'309'908'279.08	7'383'902'313.43
Degré de couverture au 31.12.2011, art. 44 al. 1 OPP2	62,26 %	64,88 %
Degré de couverture minimum, art. 144k LCP	68,00 %	67,00 %
Degré d'équilibre	91,56 %	96,84 %

Evolution du degré de couverture OPP2, art. 44, al. 1 en %



— Degré de couverture minimum légal de la CPEV (art. 144k LCP)

* tient compte de l'introduction de la norme Swiss GAAP RPC 26

Couverture des risques actuariels et financiers

La Caisse effectue différents calculs, afin d'anticiper les risques actuariels liés principalement à la longévité, au décès et à l'invalidité, ainsi que les risques financiers liés au placement de la fortune. Pour couvrir ces risques, elle crée respectivement des capitaux de prévoyance, des provisions techniques et une réserve pour fluctuation de valeurs.

Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les calculs actuariels sont effectués au moyen des tables EVK 2000, édictées par l'ancienne Caisse fédérale d'assurance, au taux technique de 4 % (art. 118 LCP).

Les capitaux de prévoyance des pensionnés ont été majorés de 1 % afin de prendre en compte la valeur actuelle des frais de gestion futurs.

Le règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, approuvé par l'expert agréé de la CPEV et porté à la connaissance de l'organe de contrôle ainsi que de l'autorité de surveillance, définit la politique de constitution des provisions techniques. Les provisions techniques sont au nombre de deux :

Provision pour changement des tables actuarielles

La provision pour changement des tables actuarielles est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer progressivement le coût futur du changement de tables actuarielles suite à l'évolution de la longévité humaine.

Le montant cible de la provision pour changement des tables actuarielles s'élève à 5 % des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de pensions au 31 décembre 2010. Pour y parvenir, cette provision est constituée chaque année par

palier de 0,5 % des capitaux de prévoyance des pensionnés. Au 31 décembre 2010, la cible est atteinte. Toutefois, cette provision continuera à être alimentée de la même manière jusqu'au changement des tables actuarielles.

Provision pour indexations futures

La provision pour indexations futures est destinée à prendre en charge les indexations futures des pensions qui seront décidées par le Conseil d'administration. Les mesures d'assainissement sont toutefois réservées. L'attribution de cette provision dépend de la performance de l'exercice et du niveau atteint de la réserve de fluctuation de valeurs ainsi que du versement de l'Etat. Lors d'une indexation des rentes, la valeur actuelle des indexations, calculée selon les bases actuarielles de la CPEV, est prélevée de la provision.

Le Conseil d'administration a renoncé en 2011 à indexer les rentes.

Au vu du résultat de l'exercice et en application du règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, aucune autre attribution n'a été effectuée en 2011.

	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF
Total des provisions techniques (100 %)	421'011'059.45	385'955'712.45
Provision pour changement des tables actuarielles (100 %)	309'657'570.00	274'602'223.00
Provision pour indexations futures (100 %)	111'353'489.45	111'353'489.45

Réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs permet à la Caisse d'absorber les variations des placements et de garantir les prestations actuelles et futures. Elle est déterminée sur la base de considérations financières et en fonction de la situation actuelle de la Caisse.

La réserve de fluctuation de valeurs est intégralement dissoute au 31 décembre 2011.

Situation comptable de la réserve de fluctuation de valeurs:

	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF
Réserve de fluctuation de valeurs au 1 ^{er} janvier	0.00	10'029'060.82
Dissolution (-) / attribution (+) de l'exercice	0.00	-10'029'060.82
Réserve de fluctuation de valeurs au 31 décembre	0.00	0.00

Bilan au 31 décembre (en CHF)

Actif	31.12.2011	31.12.2010
Placements	7'347'737'193.00	7'419'715'598.00
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	149'440'496.67	236'143'361.14
Obligations libellées en CHF	879'722'498.74	910'543'037.00
Obligations libellées en monnaies étrangères	1'137'980'079.28	1'158'602'946.30
Actions de sociétés suisses	847'179'888.96	920'215'345.60
Actions de sociétés étrangères	864'858'210.00	844'029'390.60
Titres de gages immobiliers	749'006'376.73	789'868'380.52
Immobilier suisse	1'877'986'089.79	1'827'827'694.06
Placements alternatifs	470'794'673.02	494'348'448.24
Placements privés	217'509'248.08	191'722'163.88
Autres placements	153'259'631.73	46'414'830.66
Compte de régularisation actif	2'195'515.25	3'028'978.33
	7'349'932'708.25	7'422'744'576.33

Passif	31.12.2011	31.12.2010
Dettes	26'183'132.98	23'014'061.70
Prestations de libre passage et rentes	20'758'587.50	15'752'856.35
Autres dettes	5'424'545.48	7'261'205.35
Compte de régularisation passif	6'013'931.26	7'705'411.62
Provisions non techniques	7'827'364.93	8'122'789.58
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	7'984'030'296.95	7'624'904'695.20
Capital de prévoyance assurés actifs (100 %)	5'690'028'975.00	5'502'398'834.00
Capital de prévoyance pensionnés (100 %)	5'630'137'637.00	5'492'044'457.00
Fonds pour dépôts d'épargne (art.139 LCP)	43'352.50	55'765.75
Provisions techniques	421'011'059.45	385'955'712.45
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)	11'741'221'023.95	11'380'454'769.20
Part de financement en répartition (selon art. 144k LCP: 32 % en 2011, 33 % en 2010)	-3'757'190'727.00	-3'755'550'074.00
Réserve de fluctuation de valeurs	0.00	0.00
Situation au 1 ^{er} janvier	0.00	10'029'060.82
Dissolution (-) / constitution (+) de l'exercice	0.00	-10'029'060.82
Fonds libres (+) / découvert (-)	-674'122'017.87	-241'002'381.77
Situation au 1 ^{er} janvier	-241'002'381.77	0.00
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice	-433'119'636.10	-241'002'381.77
	7'349'932'708.25	7'422'744'576.33

Degré de couverture OPP2 art. 44, al. 1

62,26 %

64,88 %

Principes d'évaluation et de présentation des comptes

Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de la CPEV sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

Principes comptables et d'évaluation

Placements

Toutes les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Une part essentielle des investissements est effectuée par l'intermédiaire de placements collectifs, lesquels figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue. D'autres méthodes d'évaluation sont mentionnées ci-après.

Les provisions économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique, sont portées directement en diminution des actifs correspondants (correctifs d'actifs).

Liquidités, créances à court et moyen terme

Hormis les placements collectifs, les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

Obligations libellées en CHF

Outre les placements collectifs, les obligations non cotées et les obligations simples figurent au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

Actions de sociétés suisses

Hormis les placements collectifs, les actions non cotées et les parts de coopératives figurent au bilan à la valeur d'acquisition.

Titres de gages immobiliers

Hormis les placements collectifs, les crédits de construction ainsi que les prêts hypothécaires figurent au bilan pour la valeur effectivement due à l'institution.

Immobilier suisse

Hormis les placements collectifs, les immeubles sont évalués à la valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au 31 décembre. Les taux utilisés sont les suivants:

- | | |
|---|--------|
| • immeubles de plus de 10 ans | 7,25 % |
| • immeubles de 10 ans et moins | 6,50 % |
| • immeubles pour lesquels un loyer net est encaissé | 6,00 % |

Ces taux sont revus périodiquement, la dernière fois le 31 décembre 2009, sur la base des données financières et économiques disponibles, ainsi que des données issues du portefeuille immobilier.

Les terrains à bâtir, ceux à développer (zone intermédiaire ou autres) et les projets sont évalués à leur valeur d'acquisition augmentée des frais de développement et d'étude, sous déduction des correctifs d'actifs nécessaires afin de pallier à toute baisse de valeur dont lesdits terrains ou projets pourraient être l'objet.

Compte d'exploitation (en CHF)

	2011	2010
+ Cotisations et apports ordinaires et autres	520'367'881.11	506'197'694.15
Cotisations des salariés	187'116'664.24	182'717'636.44
Cotisations de l'employeur	187'116'664.24	182'717'636.44
Cotisations supplémentaires des salariés	6'060'782.91	5'844'319.14
Cotisations supplémentaires de l'employeur	125'050'673.52	122'157'524.93
Primes uniques et rachats	14'888'396.20	12'659'272.50
Subsides du fonds de garantie	134'700.00	101'304.70
+ Prestations d'entrée	94'258'964.30	83'876'057.05
Apports de libre passage	86'688'004.65	78'792'524.80
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	7'570'959.65	5'083'532.25
= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	614'626'845.41	590'073'751.20
- Prestations réglementaires	-506'340'037.55	-498'871'779.50
Rentes de vieillesse	-375'603'128.40	-357'596'504.90
Rentes de survivants	-51'049'982.85	-49'654'902.85
Rentes d'invalidité	-56'768'875.10	-55'572'270.40
Autres prestations réglementaires	-20'152'976.50	-32'141'592.40
Prestations en capital à la retraite	-2'464'137.20	-3'704'180.60
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-300'937.50	-202'328.35
- Prestations extra-réglementaires	-225'672.50	-230'855.25
- Prestations de sortie	-131'748'702.15	-131'013'459.72
Prestations de libre passage en cas de sortie	-89'530'583.60	-90'701'202.05
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-42'218'118.55	-40'312'257.67
= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-638'314'412.20	-630'116'094.47
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance et provisions techniques	-359'125'601.75	-348'539'736.20
Constitution capital de prévoyance assurés actifs	-187'630'141.00	-97'782'775.00
Constitution capital de prévoyance pensionnés	-138'093'180.00	-231'111'442.00
Variation du fonds pour dépôts d'épargne (art. 139 LCP)	12'413.25	13'904.25
Constitution des provisions techniques	-35'055'347.00	-26'779'064.45
Variation des capitaux de prévoyance et provisions techniques à 100 %	-360'766'254.75	-355'659'377.20
Variation de la part de financement en répartition (selon art. 144k LCP: 32 % en 2011, 33 % en 2010)	1'640'653.00	7'119'641.00
- Charges d'assurance	-1'745'788.70	-3'063'480.30
Cotisations au fonds de garantie	-1'745'788.70	-3'063'480.30
= Résultat net de l'activité d'assurance	-384'558'957.24	-391'645'559.77

Compte d'exploitation (en CHF) - suite

	2011	2010
= Résultat net de l'activité d'assurance	-384'558'957.24	-391'645'559.77
+ Résultat net des placements	-39'985'947.63	148'573'490.22
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	145'994.78	-1'512'958.62
Obligations libellées en CHF	29'253'350.23	27'591'303.11
Obligations libellées en monnaies étrangères	3'002'448.58	-62'522'315.14
Actions de sociétés suisses	-81'624'048.01	35'773'158.70
Actions de sociétés étrangères	-87'720'006.20	12'268'382.08
Titres de gages immobiliers	16'251'956.07	17'894'431.45
Immobilier suisse	103'008'599.12	99'526'850.89
Placements alternatifs	-27'078'610.98	10'211'267.28
Placements privés	15'059'968.17	6'008'033.00
Autres placements	-10'285'599.39	3'335'337.47
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de provisions non techniques	295'424.65	318'498.10
+ Autres produits	227'316.09	262'869.39
Produits de prestations fournies	214'309.32	212'751.77
Produits divers	13'006.77	50'117.62
- Frais d'administration	-9'097'471.97	-8'540'740.53
Frais d'administration	-476'686.80	-762'777.16
Frais de gestion des dossiers	-8'620'785.17	-7'777'963.37
= Résultat avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	-433'119'636.10	-251'031'442.59
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeurs	0.00	10'029'060.82
= Excédent de produits (+) / de charges (-)	-433'119'636.10	-241'002'381.77

Contactez-nous | Le rapport annuel complet peut être téléchargé sur le site www.cpev.ch, où vous trouverez de nombreuses informations relatives au marché de la prévoyance et à votre Caisse.

Vous pouvez également l'obtenir ou poser des questions en appelant le 021 348 24 43, en écrivant à l'adresse info@cpev.ch ou en vous rendant directement à notre réception, rue Caroline 9.

cpev

CAISSE DE PENSIONS
DE L'ÉTAT DE VAUD

Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. : 021 348 24 43
Fax : 021 348 24 99
info@cpev.ch
www.cpev.ch



**Retraites
Populaires**

La CPEV est gérée par
Retraites Populaires

Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. : 021 348 21 11
Fax : 021 348 21 69
www.retraitespopulaires.ch
info@retraitespopulaires.ch

